

N° D'ORDRE : 2019-030

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 22

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 19 Mars 2019

SEANCE DU 25 MARS 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19h12, participe à compter du point n°15) – M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à Mme MONTAGNE Françoise - Mme DEFAUX Catherine à M. MARIN Michel - Mme DEMIERRE Colette à M. HOEHN Gérard - Mme BALS Fabienne à M. BOUVIER Rémy - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROUSSEAU Brigitte – Mme LEVY Séveryn à M. PAPINIO Raoul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

7 – COMPTE DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la création de la Métropole TPM au 1^{er} janvier 2018, celle-ci est compétente en matière de service public d'eau potable en vertu des dispositions de l'article L.5217-2-1 5° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que par délibération en date du 27 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réintégration du résultat du budget de l'eau sur le budget principal de la commune et de procéder à la clôture du budget annexe de l'eau.

Le présent document établi par Monsieur le Trésorier Principal de la commune fait donc état de la réintégration du résultat à hauteur de 810 527.58 € et de la clôture du budget annexe.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la clôture du compte de l'eau.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte de clôture du budget de l'eau ;

DECIDE PAR 24 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, PAPINIO, CORNU, MME LEVY)

- D'approuver la clôture du compte de l'eau.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 mars 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT